

Accusé de réception en préfecture

069-216901496-20101217-2010-12-08-DE

Date de signature : -

Date de réception : 23/12/2010

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE D'OULLINS**

Département du Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2010**

**Délibération n° 8**

TARIFS DE LA REGIE MARCHES FORAINS DU SERVICE AFFAIRES GENERALES APPLICABLES A  
COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 POUR TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nombre de conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Nombre de Conseillers municipaux présents : 23

***Président*** : M. François-Noël BUFFET

***Secrétaire*** : Mme Clotilde POUZERGUE

***Présents***

MM. BUFFET – LAVACHE – LOCATELLI, Melle CHALAND, MM. AMBARD – PROTON, Mmes FLEITH –  
GUIRADO-DEVOY, M. TRANCHARD, Mmes POUZERGUE - DEGRANGE, M. BLAIN, Mme JOURDAIN,  
MM. LE GALL – FILIU – SOUCHON – SCAPPATICCI - PERRET, Mme SECHAUD,  
MM. UBAUD - RENAULT, Mme IGLESIAS, M. RONZY

***Absents excusés et représentés***

Mme CHICHERY, M. MOREL, Mmes BONHOMME – GIMENEZ, MM. TERROT – GENTILINI,  
Mmes CORELLA – NATALI – MAZIGH – TUZOLANA,  
M. BLANC, Mme POMMERUEL

N°: 2010-12-08

Service : affaires générales et juridiques

**OBJET : TARIFS DE LA REGIE MARCHES FORAINS DU SERVICE AFFAIRES  
GENERALES APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 POUR TOUTE  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**- LE CONSEIL MUNICIPAL -**

Vu le code de la propriété des personnes publiques, notamment son article L 2125;

Vu la délibération du 26 septembre 1991 instituant une redevance pour l'utilisation des branchements électriques mis à la disposition des commerçants non sédentaires;

Vu l'arrêté municipal en date du 11 décembre 2009 réglementant l'activité des commerçants non sédentaires sur les marchés d'Oullins ;

Vu l'avis de la commission des marchés en date du 28 octobre 2010 ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La création de deux régies distinctes au sein du service affaires générales et juridiques rend nécessaire de redéfinir clairement les domaines de compétences. Cette délibération a donc uniquement vocation à lister les tarifs relevant de la régie marchés forains, qui n'évoluent pas pour l'année 2011.

Les tarifs des droits de place sur les marchés forains sont de :

- ↳ **1 €** (le mètre linéaire) lorsque le paiement a lieu au ticket,
- ↳ **18 €** (le mètre linéaire) lorsque le paiement a lieu par abonnement semestriel,

Un tarif réduit est appliqué pour les emplacements situés sur la rue de la République entre la place Anatole France et la rue Clément Désormes, et sur la rue Clément Désormes :

- ↳ **0.70 €** (le mètre linéaire) lorsque le paiement a lieu au ticket,
- ↳ **12.6 €** (le mètre linéaire) lorsque le paiement a lieu par abonnement semestriel,

La redevance journalière relative à la consommation d'électricité sur les marchés est de :

- ↳ Abonnés : **37.5 €** par semestre.
- ↳ Occasionnels : **forfait de 2 €** par utilisateur, perçu à chaque marché.

**- DELIBERE -**

**À L'UNANIMITÉ**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les tarifs sus mentionnés,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,

**François-Noël BUFFET**

